

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 MARS 2026

Le quorum est ramené à la moitié
Un élu peut être en possession d'une seule procuration.

Début du conseil municipal à 20h00.

Etaient présents :

Madame FERROLLET Françoise, Maire,
Mmes LESSARD Geneviève, DECOMBAZ Virginie, REBBOAH Sophie, Adjointes
MM. FOURNIER Sébastien, MARTINOD Guillaume, BARRIERE-CONTANTIN Luc, Adjoints
Mme PORTHA Emmanuelle et MM. VISCONTI Régis et JOURDAIN Jérôme, Conseillers Délégués

Mmes CHARVET Sandrine, CUZIN Maryline, GUEDES PINTO Veronica, HUSSELSTEIN Evelyne,
MERIDJI Nathalie, REGARD Catherine, SIREILLES Lorraine, Conseillères Municipales,
MM. BAR-RHOUT Youssef, COLLET Rodolphe, FELIX-FIARDET Lucas, MICHEL Gérard,
PERRIER-DAVID Alexandre, Conseillers Municipaux

Etait absent excusé :

M. LELAIZANT Yvan, Conseiller, a donné une procuration à M. FELIX-FIARDET Lucas, Conseiller

1 ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Evelyne HUSSELSTEIN été élue à l'unanimité.

2 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21.03.26

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité à 20h02.

Madame le Maire explique aux nouveaux élus la procédure de signature du registre des délibérations.

3 DELIBERATIONS

3.1 ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES REPRESENTANTS COMMUNAUX

Madame le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu de nommer de nouveaux membres des commissions communales.

Madame le Maire précise qu'elle est la Présidente de toutes les commissions.

VIE ASSOCIATIVE – CULTURE – SPORTS ET VIE COMMUNALE

- Responsable de la commission : Sébastien FOURNIER

- | | |
|--------------------------|-----------------------|
| - Youssef BAR-RHOUT | - Lucas FELIX-FIARDET |
| - Luc BARRIERE-CONTANTIN | - Catherine REGARD |

URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET FONCIER NON BÂTI

- Responsable de la commission : Geneviève LESSARD
 - Régis VISCONTI
 - Evelyne HUSSELSTEIN
 - Yvan LELAIZANT
 - Alexandre PERRIER-DAVID

VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX - SECURITE – MOBILITE

- Responsable de la commission : Guillaume MARTINOD
 - Lucas FELIX-FIARDET
 - Gérard MICHEL
 - Geneviève LESSARD
 - Alexandre PERRIER-DAVID
 - Jérôme JOURDAIN
 - Veronica GUEDES PINTO

RELATIONS SCOLAIRES – PERISCOLAIRES – JEUNESSE

Responsable de la commission : Virginie DECOMBAZ

- Youssef BAR-RHOUT
- Régis VISCONTI
- Geneviève LESSARD
- Veronica GUEDES PINTO
- Sandrine CHARVET

SOCIAL – FAMILLE – SOLIDARITE – SANTE – HANDICAP

Responsable de la commission : Luc BARRIERE-CONSTANTIN

- Lorraine SIREILLES
- Evelyne HUSSELSTEIN
- Nathalie MERIDJI
- Maryline CUZIN

ESPACES VERTS – MILIEUX NATURELS – FORET - AGRICULTURE

Responsable de la commission : Sophie REBBOAH

- Rodolphe COLLET
- Lorraine SIREILLES
- Gérard MICHEL
- Maryline CUZIN
- Emmanuelle PORTHA
- Régis VISCONTI

Monsieur Régis VISON'TI demande à l'assemblée d'être ajouté à cette commission.
Avis favorable à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT LOCAL – COMMUNICATION – TRANSPARENCE DE L'ACTION MUNICIPALE

Responsable de la commission : Régis VISCONTI

- Sandrine CHARVET
- Yvan LELAIZANT
- Guillaume MARTINOD
- Youssef BAR-RHOUT
- Sophie REBBOAH
- Nathalie MERIDJI
- Jérôme JOURDAIN

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Responsable de la commission : Emmanuelle PORTHA

- Lucas FELIX-FIARDET
- Evelyne HUSSELSTEIN
- Veronica GUEDES PINTO
- Geneviève LESSARD

DIGITAL – INFORMATIQUE – INNOVATION

Responsable de la commission : Jérôme JOURDAIN

- Luc BARRIERE-CONSTANTIN
- Virginie DECOMBAZ
- Sébastien FOURNIER
- Guillaume MARTINOD
- Gérard MICHEL
- Alexandre PERRIER-DAVID

Approuvé à l'unanimité à 20 h 12

3.2 DESIGNATION DES REPRESENTANTS ELUS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 21 mars 2026 fixant le nombre d'élus au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Madame le Maire indique qu'il faut désigner les représentants élus au sein du CCAS.

Madame le Maire précise qu'elle est élue Présidente d'office du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DESIGNE les élus comme représentants au Centre Communal d'Action Sociale :

- Luc BARRIERE-CONSTANTIN
- Sandrine CHARVET
- Maryline CUZIN
- Lorraine SIREILLES
- Evelyne HUSSELSTEIN
- Rodolphe COLLET
- Nathalie MERIDJI

Approuvé à l'unanimité à 20 h 15.

Madame le Maire explique qu'en ce qui concerne les membres extérieurs, il s'agit de l'UDAF pour les familles, d'Associations pour les personnes âgées, d'Associations pour l'insertion, d'Associations pour les personnes handicapées. Les membres extérieurs sont nommés par arrêtés du maire. A ce jour deux personnes ont proposé leur service.

3.3 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Madame le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu, de nommer de nouveaux membres de la commission d'appel d'offres.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DESIGNE pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres :

Madame Françoise FERROLLET, Maire, en qualité de Président de droit.

Membres titulaires

- Guillaume MARTINOD
- Jérôme JOURDAIN
- Geneviève LESSARD

Membres suppléants

- Régis VISCONTI
- Sébastien FOURNIER
- Sophie REBBOAH

Approuvé à l'unanimité à 20 h 17.

3.4 ELECTION DES DELEGUES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DIVERS

Madame le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu de mettre à jour les délégués des Syndicats Intercommunaux et de divers organismes.

Madame le Maire précise qu'elle est la Présidente de toutes les commissions.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN

TITULAIRES :

- Sébastien FOURNIER
- Evelyne HUSSELSTEIN

SUPPLEANTS :

- Emmanuelle PORTHA Emmanuelle
- Guillaume MARTINOD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SUD GESSIEN (SIVOS)

TITULAIRES :

- Françoise FERROLLET
- Virginie DESCOMBAZ

SUPPLEANTS :

- Geneviève LESSARD
- Youssef BAR-RHOUT

PARC NATUREL DU HAUT-JURA

TITULAIRES :

- Sophie REBBOAH
- Emmanuelle PORTHA

SUPPLEANTS :

- Lucas FELIX-FIARDET
- Catherine REGARD

ASSOCIATIONS DES COMMUNES FORESTIERES

TITULAIRE :

- Sophie REBBOAH

SUPPLEANT :

- Maryline CUZIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

Madame le Maire explique aux représentants du conseil d'administration du collège et de l'école que les réunions ont lieu à des horaires imposés, pas toujours adaptés.

TITULAIRES

- Françoise FERROLLET
- Catherine REGARD

SUPPLEANTS :

- Virginie DECOMBAZ
- Alexandre PERRIER-DAVID

CONSEIL D'ECOLE

TITULAIRES :

- Françoise FERROLLET
- Virginie DECOMBAZ

SUPPLEANTS :

- Veronica GUEDES PINTO
- Geneviève LESSARD

ASSOCIATIONS AG3

REPRESENTANTS

- Rodolphe COLLET
- Nathalie MERIDJI
- Lorraine SIREILLES

CORRESPONDANT DEFENSE

REPRESENTANT

- Sophie REBBOAH

CORRESPONDANT PLANTES INVASIVES

TITULAIRES :

- Emmanuelle PORTHA
- Evelyne HUSSELSTEIN

SUPPLEANT :

- Jérôme JOURDAIN

COMITE TECHNIQUE DE LA REGIE DES EAUX GESSIENNES

TITULAIRE :

- Gérard MICHEL

SUPPLEANT :

- Guillaume MARTINOD

Approuvé à l'unanimité à 20 h 33.

3.5 VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Lecture du règlement intérieur.

Madame le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Madame le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment :

- L'organisation des séances du Conseil Municipal :
 - la périodicité des séances,
 - les convocations,
 - l'ordre du jour,
 - l'accès aux dossiers,
- La tenue des séances :
 - la présidence,
 - le quorum,
 - les pouvoirs,
 - le secrétaire de séance,
 - la publicité des séances,
 - la police de la séance et la ponctualité,
- L'organisation des débats et des votes :
 - le déroulement des débats,
 - les amendements et questions orales,
 - les votes,
- Procès-verbaux et publicité des décisions :
 - le procès-verbal,
 - la publicité des délibérations,
- Commissions municipales :
 - la création des commissions,
 - le fonctionnement des commissions,
 - la participation des personnes extérieures,
- Relations institutionnelles :
 - le respect des personnes et des institutions,
 - la loyauté institutionnelle,
 - la confidentialité des informations,
 - les canaux de communication institutionnels,
 - le respect de l'organisation administrative,
 - le respect du rôle et de la neutralité des agents,
 - la communication institutionnelle,
 - l'expression individuelle des élus,
- Utilisation des outils numérique et de l'intelligence artificielle :
 - l'utilisation des outils numériques et des réseaux sociaux,
 - le principe d'usage des outils d'intelligence artificielle,
 - la fiabilité et vérification des informations,
 - la protection des données et confidentialité,
 - l'usage responsable,
 - les messageries instantanées et outils collaboratifs,
- Dispositions finales :
 - l'application,
 - la révision.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu le règlement intérieur, Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le règlement intérieur dans les conditions exposées par Madame le Maire.

Plusieurs élus proposent de modifier certains articles du règlement intérieur :

Article 20 Loyauté institutionnelle : Après débat sur la veille du respect des décisions prises par le Conseil Municipal sans apporter son avis personnel, l'article demeure inchangé.

Article 21 Confidentialité des informations : discussion sur la confidentialité des informations. Les élus ne doivent pas divulguer les informations reçues dans l'exercice de leur fonction, débat interne, documents préparatoires, données personnelles. A l'identique des agents, ils doivent appliquer le droit de réserve.

L'article est remplacé par le texte suivant : « Dans l'exercice de leur mandat, le élus s'abstiennent de divulguer les informations confidentielles ou protégées par la loi dont ils ont connaissance, notamment celles :

- relatives aux débats internes,
- aux dossiers en cours d'instruction,
- comportant des données personnelles
- susceptibles de porter atteinte aux intérêts de la commune si elles sont diffusées prématurément. »

Article 26 Expression individuelle des élus : ajout d'un paragraphe « Cette liberté d'expression s'exerce dans le respect des lois en vigueur, notamment en matière de diffamation d'injure, de protection des données personnelles et de confidentialité. »

Article 28 Principe d'usage des outils d'intelligence artificielle : dans le paragraphe le mot peut remplacer par doit : « Lorsque des documents ou analyses présentés au conseil municipal ont été préparés avec l'assistance d'un outil d'intelligence artificielle, l'élu concerné « doit » en informer les autres membres du conseil municipal. »

Approuvé à l'unanimité à 21 h 07.

3.6 PAYS DE GEX AGGLO - CONVENTION D'ENTRETIEN DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE PRE MUNNY

Madame le Maire rappelle que la Communauté de communes, devenue Communauté d'agglomération du Pays de Gex le 1^{er} janvier 2019, exerce, depuis le 1^{er} janvier 2017, en lieu et place de ses communes membres, la compétence en matière de «création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire», ce transfert de compétence étant plein et entier conformément aux dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe). Ainsi, la Communauté d'agglomération du Pays de Gex (CAPG) se substitue aux communes pour la gestion des équipements publics communaux situés à l'intérieur des zones d'activité économique.

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2021.12.62 du 07 décembre 2021 concernant l'acceptation de la convention proposée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex (CAPG) relative à la gestion courante de la zone d'activité économique de Pré Munny.

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2022.03.62 du 1^{er} mars 2022 concernant la viabilité hivernale de la zone d'activité économique de Pré Munny.

Madame le Maire précise que conformément à l'article L.5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il avait été proposé de mettre en place une coopération entre la Communauté de communes et ses communes membres par la conclusion de conventions de gestion destinées à préciser les conditions dans lesquelles les communes assureraient, à titre transitoire et ponctuel, la réalisation de missions dans le cadre de la gestion des zones d'activité économique au nom et pour le compte de la CAPG.

Madame le Maire indique que la convention est arrivée à terme le 31 décembre 2025 et qu'il est proposé par la CAPG de renouveler cette convention à compter du 1^{er} janvier 2026.

Madame le Maire propose de conclure une nouvelle convention, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2026, renouvelable tacitement trois fois pour la même durée sauf dénonciation des parties. Cette dénonciation est sollicitée par courrier de l'exécutif de l'une des parties, au plus tard trois mois avant la date anniversaire. Il sera alors mis fin à la convention par lettre recommandée avec accusé de réception de l'exécutif de l'autre partie.

La clôture de cette convention devra être confirmée par l'autre partie dans un délai de deux mois sachant que non réponse vaudra accord.

Madame le Maire précise que les autres clauses de la convention concernent :

- la description et modalités organisation des missions,
- l'identification de la zone d'activité,
- la description des missions confiées par la CAPG à la commune,
- la description des missions en matière de voirie, et équipements annexes, en matière d'espaces verts, en matière de gestion des eaux pluviales, en matière de défense extérieure contre l'incendie, et en matière de signalisation/signalétique,
- la prestation d'entretien et de gestion courante conservées par la CAPG : prestations lourdes ou liées à une gestion coordonnée à réaliser sur l'ensemble des zones d'activité, prestations concernant le renouvellement des couches de roulement de voirie, éclairage public, et réseaux secs,
- les conditions d'emploi des personnels et services
- les modalités patrimoniales, utilisation du patrimoine, ouvrages neufs réalisés par la CAPG
- modalités organisationnelles
- modalités financières comptables et budgétaires : rémunération, dépenses liées à l'exercice des missions.
- modalités de remboursement des dépenses liées à l'exercice des missions
- les assurances
- le suivi de l'exécution
- la résiliation
- les litiges

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu la convention, après avoir délibéré,

ACCEPTE les termes de la convention proposée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex relative à la gestion courante de la zone d'activité économique de Pré Munny.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et les autres pièces ou documents s'y rapportant.

Approuvé à l'unanimité à 21 h 18.

Monsieur Sébastien FOURNIER explique qu'il a pris contact avec Alix en charge des conventions et que celle-ci porte sur la gestion courante de la Zone d'Activité de Pré Munny (ZA). La Communauté d'Agglomération du Pays de Gex (CAPG) a repris cette compétence en 2017. Elle devait reverser à la commune des recettes, qui n'ont pas été effectuées depuis l'année 2022. Le montant versé est estimatif, plafond de dépenses éventuellement dépassable après accord de la CAPG, et a été ré-évalué en 2022 à 3'379€ par an. La convention est renouvelée par tacite reconduction annuellement.

Monsieur Régis VISCONTI indique qu'un des points qui a été au moins discuté déjà dans le passé concerne la signalisation des commerçants, mais aucun accord entre la commune et la CAPG n'a été trouvé.

Madame Evelyne HUSSELSTEIN a indiqué que la CAPG a défini une charte de signalisation des entrées de zone qui est déjà en place sur la ZAE de Prévessin.

Monsieur Sébastien FOURNIER propose de :

- revoir cette convention avec Alix, Isabelle et Evelyne afin de :
 - préparer un récapitulatif des activités 2022 à 2025 à refacturer à la CAPG (personnel + matériel) sur base de l'approche d'autres communes de la CAPG. Estimatif 13'500€ à récupérer.
 - proposer un moyen de suivre plus facilement les activités du personnel liées à cette convention afin de rendre plus robuste la refacturation biannuelle et de proposer une revue du montant refacturable au prochain renouvellement de convention
- revoir toutes les conventions en cours avec Alix dès qu'il y a un financement de mentionné.

Madame Emmanuelle PORTHA demande si la réfection du parking d'Intermarché est de notre compétence, car il est très sale. La réponse est que ce parking est privé.

Monsieur Sébastien FOURNIER informe l'assemblée que c'est la CAPG qui paie l'éclairage.

3.7 FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2025.02.04 du 04 février instituant les indemnités horaires et forfaitaires pour travaux supplémentaires.

Madame le Maire explique que lors des élections municipales, un agent a été amené à se déplacer le samedi et le dimanche en mairie afin de contribuer au bon déroulement du scrutin.

Madame le Maire précise que cet agent, vu son grade, ne peut pas bénéficier d'heures supplémentaires, mais uniquement d'une indemnité forfaitaire.

« Les agents titulaires et contractuels relevant de la catégorie A ne peuvent bénéficier de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (HTS) et ne peuvent percevoir que l'I.F.C.E. pour leur participation aux scrutins électoraux. »

Madame le Maire indique que l'IFCE est allouée dans la double limite :

- D'un crédit global (enveloppe) obtenu en multipliant la valeur maximum de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires mensuelle (IFTS) de deuxième catégorie auquel est appliqué un coefficient fixé entre 0 et 8, adopté par délibération du conseil municipal par le nombre de bénéficiaires relevant du grade d'attaché territorial,
- L'indemnité peut être calculé en fonction des heures réellement effectuées et de l'astreinte durant le déroulement des votes. Elle sera attribuée par en fonction du travail réellement effectué à l'occasion des élections.

Madame le Maire propose, après l'accord de l'agent concerné, de versé le montant de l'indemnité forfaitaire sur la base des heures réellement effectuées et de l'astreinte.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

FIXE le montant de l'indemnité forfaitaire à hauteur des heures réellement effectuées et de l'astreinte pendant l'ouverture des bureaux de vote. Le montant s'élevant à 332,12 €.

AUTORISE Madame le Maire à verser cette indemnité sur les rémunérations du mois d'avril.

Approuvé à l'unanimité à 21 h 20.

4 POINTS DIVERS

4.1 BUDGET – FINANCES

4.1.1 Ligne de trésorerie

En caisse le 26 mars 2026 = 1.751.142,07 €

4.1.2 Réalisation du budget investissement de mars

Tiers	Objet	Réalisé
BARTHELEMY BLANC GEOMETRES	Plan division/bornage acquisition terrain consorts CLARET B1474 (B342) 38 m ² aménagement chemin chapelle	644.40
FINANCES ET TERRITOIRES	Rémunération 10% assistance DOS subvention I16900 DSIL 2024 op111 vestiaires stade	11690.00
ARCHIGRAPH	CP2 100% AVP&PRO MOE PHASE3 (limite Farges/Voie Ferrée) aménagement sécurité route de Lyon	2490.00
FORAZ ETS	Travaux hors mapa (liaison tab électrique vestiaires/manif+2 barres relève WC PMR) LOT 09 ELECTRICITE VESTIAIRES STADE	2808.41
GOLLIET Christophe	CP10/DGD SIT 12/25 LOT 01 VRD VESTIAIRES STADE	6765.00
ARCHITECTURE 123	SIT n°7/DGD 100% DET&AOR architecte MOE OP111 Vestiaires stade	2958.41
Calcul structure bâtiment	SIT n°6/DGD 100% DET&AOR ingénieur béton MOE OP111 VESTIAIRES STADE	689.23
GIROD MORETTI	CP04/DGD 100% SIT06/25 LOT 07 AGENCEMENTS INTERERIEUR VESTIAIRES STADE	2578.76
LAZZAROTTO FLUIDES	SIT n°6/DGD 100%DET1&AOR ingénieur fluides MOE OP111 VESTIAIRES STADE	958.18
		31582.39

4.2 PERSONNEL ET FONCTIONNEMENT COMMUNAL

Compte-rendu de la réunion du 25 mars présentation et urgence avec le service administratif et responsables de services.

Étaient présents : Françoise FERROLLET, Geneviève LESSARD, Virginie DESCOMBAZ, Sophie REBBOAH,

Sébastien FOURNIER, Guillaume MARTINOD, Luc BARRIERE-CONSTANTIN, Régis VISCONTI, Isabelle GIACOBINO, Linda MANSOURI, Nadia POSPIESZNY, Aurélie SINDE, Alix TAVERNIER, Valérie VINCENT, Natalia ZAMORA, Pascal CUINIER, Elie CLOCHARD.

Étaient excusés : Jérôme JOURNDAIN et Emmanuelle PORTHA.

Ordre du jour - Objet - Agenda

Tour de table - Présentation des points importants

Points - Demande de création organigramme des élus

Tous les adjoints se présenteront dans les services. Un contact sera pris individuellement avec les responsables

Liste des adresses email

1. **Restaurant scolaire (Natalia)**
 - a. Question concernant la gestion communale ou autre, Famille Rurale.
 - b. Retraite de Natalia en fin d'année ou proposition de prolonger jusqu'à la fin d'année scolaire
 - c. Equipe complète (12) – Une seule absence
 - d. 210 enfants par jour en 2 services self et 3 maternelles.
 - e. Capacité aux limites
 - f. Sanction avec les avertissements – Service le plus compliqué avec les CM1-CM2.
 - g. Envoi du règlement intérieur à Françoise et à Virginie
2. **ATSEM (Nadia)**
 - a. Urgence : une ATSEM à mi-temps supplémentaire GS-CP, 0.5 prévu en plus au BP 2026.
Deux solutions : Une nouvelle personne ou une répartition
 - b. 2 ATSEM diplômées
 - c. 1 plein temps non-formée
 - d. 2 mi-temps
 - e. 2 ATSEM actuelles ne sont pas formées, à minima un CAP petite enfance.
3. **Services techniques (Pascal)**
 - a. Ressources :
 - i.1 binôme voirie (Hervé et Steven)
 - ii.1 binôme espace verts (Stéphane et Florent)
 - iii.1 binôme bâtiment (Charvan et Hervé)
 - iv. Catherine et Anna => Entretien des écoles
 - v. Cathy G. référente produits d'entretiens et beaucoup de polyvalence, école mairie vestiaire. Dépendance à cette personne, pas de suppléance actuellement.
 - vi. Franck Gymnase 13h (Sivos) – Proposition de Pascal de remplacer Charvan qui part bientôt à la retraite avec Franck qui donne entière satisfaction.
 - b. Quatre personnes avec RTT dont les horaires varient : 6 mois 32h et 6 mois 38h – Astreinte de déneigements avec 2 patrouilleurs (Pascal et Steven)
 - c. Proposition de finaliser rapidement le budget 2026 afin de donner des orientations claires.
 - d. Besoin concernant un véhicule supplémentaire, inscrit au BP. Besoin à définir avec les élus.
 - e. Concernant le besoin en effectif, il existe des solutions avec la sous-traitance, cimetière par exemple.
 - f. Fleurissement : objectif pas de bacs plastiques
 - g. Evocation des priorités en voirie
 - h. Fuites Etang Cornely
 - i. Réfection cours d'école
 - j. Route de la compostière
 - k. Entretien des chemins forestiers, piste de Malatrait.
 - l. Terrain de foot : éclairage (env. 120k€) + main courante + accès PMR vestiaire
 - m. Gestion des déchets sur l'espace public, poubelles jaunes.
 - n. Ecole : investissement auto laveuse + réfection 2 classes : sols et/ou murs
 - o. Salle CF : plafonds des cuisines + piano à gaz et four à remplacer
 - p. Maison forestière – Extérieurs rafraichis après départ du garde ONF
 - q. Auberge communale – Proposition de Pascal de reprendre la convention
 - r. **Divers travaux à planifier**
 - i. Campagne d'enrobé
 - ii. Église
 - iii. MDA : réfections de façade
 - iv. Travaux au Gralet et La Poutouille
 - v. Relamping de la commune (en cours)

4. Accueil – Etat civil – Urbanisme (Linda & Aurélie)

- a. Demande de savoir comment fonctionner avec les élus :

i. L'adresse email de l'adjoint est communiquée directement

ii. Urbanisme = adresse partagée pour la commission urbanisme

Demande de RDV = Geneviève Lessard

- b. Permanence des élus : Calendrier à mettre en place

c. PACS reste chez Linda

d. Nouveaux horaires 8h30 – 12h00 puis 13h30 – 18h00 et fermé jeudi matin

e. Application PERON à promouvoir - Création vidéo par Sébastien FOURNIER et flyer par la commission communication

5. Finances – CCAS – Locations et Assurances (Alix)

a. CCAS proposition de procédure (demande de secours, assistante sociale)

b. Proposition de membres extérieurs aux associations pour le CCAS - Alix

c. CCAS : règlement intérieur à revoir

d. Finances : Marché pour imprimantes – Photocopieurs.

e. Convention avec Poutouille

f. Règlement Cimetière

g. Compta SIVOS

h. Gestion des assurances

i. Création des régies

6. Comptabilité (Isabelle)

a. En charge de l'exécution budgétaire

b. Devis en cours

c. Autorisation d'engagement des dépenses inférieures à 50'000 HT > Délibération

d. Guide de la procédure adaptée pour la CAO : à faire avec M. Soulage CAPG

e. Carte carburant et badge télépéage, à voir

f. Session Chemin de la Chapelle

g. Enfouissements et EP Chemin de la Chapelle – Plan de financement

h. EP Rte de Lyon à valider

i. Signature électronique à voir avec Guillaume DGfip

j. Avenant Villes et Villages

k. Garantie de résultat Rue du Mail

7. Ressources humaines – Secrétariat général (Valérie)

a. Communication

b. Salaires et gestion du temps

c. Gestion des carrières et formation aux élus

d. Valérie participe désormais aux conseils municipaux

e. Questions en suspens : accès aux panneaux virtuels, réseaux sociaux, site internet

8. ASVP (Elie)

a. Equipements – Beaucoup de manques et vétusté. Véhicule

b. Demande de ressources supplémentaires à minima 2 ASVP pour la zone

c. Remboursements et avance de frais, voir ce qui peut être fait pour améliorer cela

d. Problème de validation des arrêtés non-réalisée depuis plusieurs mois, sera repris et suivi par Françoise

e. Arrêté permanent de voirie. Péron n'en ayant pas, il est urgent de le faire à voir par Guillaume / sécurité.

En conclusion il va être programmé plusieurs rendez-vous sur place, début juin, afin que les élus puissent rencontrer les agents sur le lieu de travail, de manière informelle

Suivi des actions – Décisions

Action - Décision	Responsable	Échéance
Communication des adresses email et organigramme	G. Martinod	Dès que possible
Création et communication d'un calendrier Permanence Elus	Tous les adjoints	
Organisation de rencontre avec les différents services	Tous les adjoints	Dès que possible
Action - Décision	Responsable	Échéance
Prendre contact avec les maires de Farges et Collonges au sujet de la Police Municipale	F. Ferrollet	Dès que possible
Signature électronique	G. Martinod	03.04.2026
Application Peron – Video et flyer pour accueil Mairie	R. Visconti	15.04.2026
Mise en place des moyens de communication (Valérie)	R. Visconti	03.04.2026
Arrêté permanent de voirie avec ASVP	G. Martinod	Dès que possible
Proposition de membres extérieurs aux associations pour le CCAS	A. Tavernier	Dès que possible

4.3 CONTENTIEUX

Courrier de la Cour d'Appel de Lyon Affaire BALLAND.

4.5. POLICE PLURI COMMUNALE

Mise en place d'un service d'Officiers de Police Judiciaires (OPJ). Monsieur Elie CLOCHARD, agent de surveillance de la voie publique (ASVP). Dans la mesure où il serait choisi cette option, les agents auraient plus de pouvoirs et les frais de fonctionnement seraient bien moins importants que la mise en service d'une police municipale. Ce service fonctionnerait par équipe. Envisager de recruter plus de personnel mais ce n'est pas facile, vu les expériences du passé.

Plusieurs communes seraient intéressées pour constituer ce service intercommunal. Les communes de Challex, Pougny, Saint Jean de Gonville. Il est proposé de prendre contact avec les communes environnantes afin de se réunir et de proposer une organisation commune. Avant, il faut en priorité contacter les communes qui avaient signé la convention initiale de la police intercommunale.

Lors d'une prochaine réunion le dossier proposé par Monsieur Elie CLOCHARD sera étudié.

5 COMPTES RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

5.1 COMMISSION URBANISME

5.1.1 Décisions favorables

5.1.2. Décisions défavorables

Madame le Maire indique que Geneviève LESSARD est déjà venue à plusieurs reprises en mairie. Elle commence à gérer les dossiers en cours. Elle ne peut pas à l'heure actuelle, donner les décisions prises par la précédente commission urbanisme.

5.1.3. Conseil Municipal Jeunes

Réunion du 26 mars 2025 à 17h15. Présentée par Virginie DECOMBAZ.

Organisation du mandat

Mandat d'une durée de 2 ans. Le CMJ actuel finit en juillet.

Réunions prévues une fois par mois, le mardi.

Encadré par Florent + 1 membre de la commission EEJ.

Actuellement reste 7/10 membres.

Projets et actions envisagés

Inauguration du nouveau stade.

Participation aux cérémonies (ex : cérémonie du 8 mai – dépôt de gerbe).
Projets en lien avec l'ADAPEI (vente de brioches)
Projet « La quête du village » aura lieu le 25/04 dans le village.
Recouvrement des TAGS de l'école, (prévu avec Pascal CUNIER.)
Organisation prochain CMJ 2026/2028
Préparation d'un appel à candidatures (maximum 12 jeunes du CMI à la 4ème)
Fiche d'information pour candidature distribuée en septembre aux collégiens.
Passage dans les classes pour présenter le CMJ.
Préparation d'un cahier de route remis aux jeunes candidats.
Points divers
Certaines tâches restent à finaliser pour l'événement à venir.
Fin 17h40

6 COMPTES RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

6.1 CAPG – PAYS DE GEX AGGLO

6.1.1 Conseil communautaire

6.1.2 Commissions communautaires

Le Conseil Communautaire n'ayant pas encore désigné ses représentants, aucune réunion n'a été fixée.

6.2 ECOPONT

Relevé du mois de mars.

7 DIVERS

7.1 Remerciements à Guillaume MARTINOD et Pascal CUNIER et son équipe, pour leur efficacité au niveau des changements informatiques et dispositions des bureaux au secrétariat.

7.2 Nettoyage de printemps : une réunion a eu lieu le lundi 30 mars. La date a été fixée au 26 avril de 9h à 12h. Présentation de l'affiche. Le point de rendez-vous serait le parc ou le stade, à rediscuter avec Veronica et Emmanuelle. Emmanuelle PORTHA demande aux élus une participation importante pour cette journée.

7.3 Monsieur Luc BARRIERE-CONSTANTIN demande de lire un courrier à toute l'assemblée. Il se donne jusqu'à la fin du mois de mai pour réfléchir et prendre une décision. Pour les personnes intéressées, cette lettre est à disposition en mairie.

Séance levée à 21 h 46.

La secrétaire,

Evdlyne MUSSELSTEIN

Le Maire,

Françoise FERROLLET